

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°38-2024-183

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2024

Sommaire

38__DDT_Direction départementale des territoires de l'Isère / Service

Logement et Construction

38-2024-06-24-00002 - Décision de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de l'Isère, [??] au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (5 pages)

Page 3

38-2024-06-24-00003 - Décision de subdélégation de signature n° du directeur départemental des territoires de l'Isère, [??] représentant du pouvoir adjudicateur (3 pages)

Page 9

38-2024-06-24-00004 - Décision portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de l'Isère (5 pages)

Page 13

38__DDT_Direction départementale des
territoires de l'Isère

38-2024-06-24-00002

Décision de subdélégation de signature du
directeur départemental des territoires de
l'Isère

au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre
2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique

Direction
Cabinet

**Décision de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de l'Isère
au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique**

Le directeur départemental des territoires de l'Isère

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;

VU le décret n°2000-1143 du 21 novembre 2000 modifiant le décret n°95-1115 du 17 octobre 1995 relatif à l'expropriation des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Louis LAUGIER préfet de l'Isère ;

VU l'arrêté du 2 février 2007 modifiant l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2023-12-04-00009 du 4 décembre 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Isère ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 9 avril 2024 nommant M. François GORIEU, directeur départemental des territoires de l'Isère à compter du 29 avril 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2024-04-26-00009 du 26 avril 2024 donnant délégation de signature à M. François GORIEU, directeur départemental des territoires de l'Isère, et l'autorisant à subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2024-04-26-00010 du 26 avril 2024 donnant délégation de signature à M. François GORIEU, directeur départemental des territoires de l'Isère, au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Décide

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François GORIEU, directeur départemental des territoires de l'Isère, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Yves PICOCHÉ, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental adjoint des territoires de l'Isère, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n°38-2024-04-26-00009 du 26 avril 2024 susvisé.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau figurant en annexe de la présente décision, à l'effet de saisir ou valider :

- les demandes d'achat (MAPA, Marchés formalisés...),
- les demandes de subventions (arrêtés, décision, convention...),
- les demandes de mise en recouvrement des recettes (titre de perception, rétablissement de crédits, fonds de concours...),
- les attestations de services faits des demandes pré-citées avant de les transmettre au Centre de Prestations Comptables Mutualisées de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à Madame Ségolène NAVILLE, cheffe du service agriculture et développement rural, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, au titre du Fonds national de gestion des risques en agriculture (calamités agricoles) dans les limites de l'arrêté préfectoral n°38-2024-04-26-00009 du 26 avril 2024.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ségolène NAVILLE, la même subdélégation est donnée à Mme Bénédicte BERNARDIN, adjointe à la cheffe du service agriculture et développement rural.

Article 4 :

Les subdélégations prévues aux articles 1 et 2 de la présente décision sont exercées dans les limites de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 38-2023-08-21-00016 du 21 août 2023.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Copie en sera transmise à Monsieur le préfet et Monsieur le directeur départemental des finances publiques.

Grenoble, le 24 juin 2024

Le directeur départemental des
territoires

signé

François GORIEU

ANNEXE à la décision de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de l'Isère au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

DDT 38 – Liste des centres financiers par programme et des agents habilités en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes soit par Chorus formulaire soit par formulaire papier

Ministères	N° du Budget Opérationnel de Programme (BOP)	Libellé du BOP	RÉGIONAL	NATIONAL	CENTRES FINANCIERS	ACTIONS	SERVICES MÉTIERS UTILISATEURS DU BOP	AGENTS HABILITÉS à SAISIR les ACTES COMPTABLES dans CHORUS FORMULAIRE ou par FORMULAIRE PAPIER (A)	AGENTS HABILITÉS à VALIDER les ACTES COMPTABLES dans CHORUS FORMULAIRE ou par FORMULAIRE PAPIER (B)
23-Transition écologique et solidaire	113	Paysages, Eau et Biodiversité – Mission : Ecologie, développement et mobilité durables	X		0113-AURA-T038	Action 2	SE SADR	Rachelle LAURIOT	Hélène MARQUIS Pascale BOULARAND Bénédicte BERNARDIN
						Action 7	SE SADR SSR	Sophie VILFROY Elodie ROJAS BAUDRY Rachelle LAURIOT Anne JOLY	Hélène MARQUIS Pascale BOULARAND Bénédicte BERNARDIN Anne TYVAERT Agnès BOITIERE
45-Cohésion des territoires	135	Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat Mission : Égalité des territoires, logement et ville	X	X	0135-AURA-T038		SLC	Angels BENAIGES-VINENT	Philippe GRAVIER Mathilde RABUT
						Actions 1, 3, 4, 5 et 7	SLC	Angels BENAIGES-VINCENT Clothilde PALMA Valérie PULCIAN Catherine WAGNER Stéphanie GAUME Sonia GAUTHIER	Philippe GRAVIER Mathilde RABUT Stéphanie GAUME
						Action 4-Sous action 5 Astreintes d'urbanisme	SLC SIMAJE	Jocelyne JUAN Natacha DELPOUX Nadine GEOFFROY	Olivier LADREYT Véronique POIROT
07-Action et comptes publics	148	Fonction publique – Mission : gestion des finances publiques et des ressources humaines		X	0148-DAFP-DS69	Action 2 Sous-action 5 Restauration	SLC	Rachel CAMATTA	Philippe GRAVIER Maud BOMMERSBACH Alexandre PARISOT
03-Agriculture et alimentation	149	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture Mission : agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales		X	0149-C001-T038		SADR SE SSR ONF/RTM	Sophie VILFROY Rachelle LAURIOT Anne JOLY	Hélène MARQUIS Pascale BOULARAND Anne TYVAERT Agnès BOITIERE Bénédicte BERNARDIN
23-Transition écologique et solidaire	181	Prévention des Risques Mission : Ecologie, développement et mobilité durables	X		0181-AURA-T038	Actions 1, 10 et 14	SSR	Anne JOLY	Anne TYVAERT Agnès BOITIERE Véronique POIROT (action 1) Olivier LADREYT (action 1) Justin COLLOMBET (action 1)
23-Transition écologique et solidaire	203	Infrastructures et Services de Transports Mission : Ecologie, développement et mobilité durables	X		0203-AURA-T038	Actions 1 et 10 à 15	SSR/SAET	Anne JOLY	Anne TYVAERT Véronique POIROT Olivier LADREYT Justin COLLOMBET
	207	Sécurité et Education	X		0207-DAUR-D5	Action 3	SSR/CER	Anne JOLY	

09-Intérieur		Routières <i>Mission</i> : sécurités		X	0207-CSCC-T038		SSR/CER	Anne JOLY	Anne TYVAERT Thomas BELO
12-Service du Premier Ministre	354	Moyens Mutualisés des Administrations Déconcentrées – <i>Mission</i> : direction de l'action du Gouvernement		X	0354-AURA-DP38	Action 2	SLC/DIR	Rachel CAMATTA	Philippe GRAVIER Maud BOMMERSBACH Alexandre PARISOT Luc LEBRETON
07-Action et comptes publics	348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants – <i>Mission</i> : action et transformation publiques		X	0348-DP69-DD38		SLC	Rachel CAMATTA	Philippe GRAVIER Maud BOMMERSBACH Alexandre PARISOT
07-Economie et Finances	362	Ecologie		X	0362-CDIE-DR69	Action 362-1 « rénovation thermique »	SLC	Rachel CAMATTA	Philippe GRAVIER Maud BOMMERSBACH Alexandre PARISOT
07-Economie et Finances	723	Opérations immobilières et entretien des Bâtiments de l'État – <i>Mission</i> : gestion du patrimoine immobilier de l'État		X	0723-DR69-DD38		SLC SE DIR	Alexandre PARISOT Rachel CAMATTA Rachelle LAURIOT	Philippe GRAVIER Maud BOMMERSBACH Alexandre PARISOT Pascal BOULARAND Hélène MARQUIS Clémentine BLIGNY Luc LEBRETON
23-Transition écologique et solidaire	380	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - « Fond vert »		X	0380-AURA-DP38		SSR SE SANO	Anne JOLY Rachelle LAURIOT Cédric DEJOINT Fabrice SAINT-AGNAN Othmane SAADI Chabha CHAÏB-BEZIAT	Anne TYVAERT Agnès BOITIERE Clémentine BLIGNY Hélène MARQUIS Jérôme HALGRAIN Pierre JACOMETTI Chabha CHAÏB-BEZIAT Cédric DEJOINT

(A) - Saisies des demandes d'engagements juridiques :

- demandes d'achat (MAPA, marchés formalisés...)
- demandes de subvention (décision attributive de subvention, convention...)
- Certification du service fait sur les demandes citées ci-dessus
- Rédaction des fiches de renseignements pour les mises en recouvrement des recettes (titre de perception, rétablissement de crédits, fonds de concours...)

(B) - Validations des demandes d'engagements juridiques et des « services faits » après les vérifications suivantes :

- disponibilité des crédits (AE+CP) à faire dans tous les cas
- subdélégation de signature du directeur départemental des territoires pour la commande publique à faire pour tous les achats : MAPA, marchés formalisés...
- subdélégation de signature du directeur départemental des territoires pour les actes et décisions administratifs à faire pour tous les arrêtés, décision attributive de subvention, conventions, etc.
- Validations des demandes de mise en recouvrement des recettes après vérification de l'authenticité de la recette (convention, trop-perçu, avoir...)

GRENOBLE, le 24 juin 2024

Le directeur départemental des territoires

signé

François GORIEU

38__DDT_Direction départementale des
territoires de l'Isère

38-2024-06-24-00003

Décision de subdélégation de signature n° du
directeur départemental des territoires de
l'Isère,
représentant du pouvoir adjudicateur

Direction
Cabinet

**Décision de subdélégation de signature n°
du directeur départemental des territoires de l'Isère,
représentant du pouvoir adjudicateur**

Le directeur départemental des territoires de l'Isère

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;

VU le code de la commande publique ;

VU le décret n° 2000-1143 du 21 novembre 2000 modifiant le décret n° 95-1115 du 17 octobre 1995 relatif à l'expropriation des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Louis LAUGIER préfet de l'Isère ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 21 juin 2021 nommant M. Yves PICOCHÉ, directeur départemental adjoint des territoires de l'Isère à compter du 1er juillet 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2023-12-04-00009 du 4 décembre 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Isère ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 9 avril 2024 nommant M. François GORIEU, directeur départemental des territoires de l'Isère à compter du 29 avril 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2024-04-26-00009 du 26 avril 2024 donnant délégation de signature à M. François GORIEU, directeur départemental des territoires de l'Isère, et l'autorisant à subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2024-04-26-00011 du 26 avril 2024 portant désignation du pouvoir adjudicateur des marchés à la direction départementale des territoires de l'Isère ;

Décide

Tél : 04 56 59 42 00
Mél : ddt-directeur@isere.gouv.fr
Adresse, 17, bd Joseph Vallier, BP 45
38040 Grenoble Cedex 9

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à M. Yves PICOCHE, directeur départemental adjoint des territoires de l'Isère, à l'effet de signer les marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services et prestations intellectuelles pour toutes les opérations et budgets opérationnels de programme (BOP) sur lesquels le directeur départemental des territoires a reçu délégation ;

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures ou services et prestations intellectuelles dans la limite d'un montant de 90 000 euros hors taxe et pour les budgets opérationnels de programme précisés :

Nom	Fonction	BOP
M. Luc LEBRETON	Chef de cabinet	354 – 215 – 217 – 723 135 (action 4, sous-action 5)
Mme Anne TYVAERT	Cheffe du service sécurité et risques	207 -181 – 149 (RTM) 113 (domaine public fluvial)
M. Philippe GRAVIER	Chef du service logement et construction	135 Actions 1, 3, 4 et 5 148 Action 2 348 723 – 354 362
Mme Ségolène NAVILLE	Cheffe du service agriculture et développement rural	113 Action 7 149 compte Chorus « calamités agricoles » 4619100000 149 (urgence loup)
Mme Véronique POIROT	Cheffe du service Information géographique, mobilité, application du droit des sols, juridique et énergie	203 135 Actions 5, 4 (sous action 5) et 7 181 Action 1

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, en tant que représentants du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures ou services et prestations intellectuelles dans la limite d'un montant de 30 000 euros hors taxe et pour les budgets opérationnels de programme précisés ci-dessous :

Nom	Fonction	BOP
M. Jérôme HALGRAIN	Chef du service aménagement nord-ouest	354
M. Pierre JACOMETTI	Adjoint au chef de service aménagement nord-ouest	354

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur à l'effet de signer les marchés et accords-cadres de travaux, fournitures ou services et prestations intellectuelles dans la limite d'un montant de 10 000 euros hors taxe et pour les budgets opérationnels de programme précisés :

Nom	Fonction	BOP
Mme Hélène MARQUIS	SE / adjointe à la cheffe de service	113 Actions 2 et 7 149 362 723
Mme Pascale BOULARAND	SE / responsable de l'unité patrimoine naturel	113 Actions 2 et 7 149 723 362
Mme Bénédicte BERNARDIN	SADR / adjointe à la cheffe de service	113 Action 7 149 compte Chorus « calamités agricoles » 4319100000 149 (urgence loup)
Mme Maud BOMMERSBACH	adjointe au chef du service logement et construction, responsable du bureau construction	135 Actions 1, 3, 4 et 5 148 Action 2 348 723 - 354 362
Mme Mathilde RABUT	SLC / cheffe du bureau logement public	135 Actions 1,3 et 5 362
Mme Agnès BOITIERE	SSR / cheffe du bureau risques majeurs	149 (RTM) 181 compte Chorus « Fonds Barnier » 4619400000
M. Thomas BELO	SSR / chef du bureau Education routière	207
M. Olivier LADREYT	SIMAJE / adjoint à la cheffe de service	203 135 Actions 4 (sous-action 5), 5 et 7 181 Action 1
M. Justin COLLOMBET	SIMAJE / chargé de mission mobilité, air, bruit	203 135 Actions 5 et 7 181 Action 1

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère. Copie en sera transmise au préfet et au directeur départemental des finances publiques.

Grenoble, le 24 juin 2024

Le directeur départemental des territoires

signé

François GORIEU

38__DDT_Direction départementale des
territoires de l'Isère

38-2024-06-24-00004

Décision portant subdélégation de signature aux
agents de la direction départementale des
territoires de l'Isère

Direction
Cabinet

**Décision portant subdélégation de signature aux agents
de la direction départementale des territoires de l'Isère**

Le directeur départemental des territoires de l'Isère

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2023-12-04-00009 du 4 décembre 2023 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Isère ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 9 avril 2024 nommant M. François GORIEU, directeur départemental des territoires de l'Isère à compter du 29 avril 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2024-04-26-00009 du 26 avril 2024 donnant délégation de signature à M. François GORIEU, directeur départemental des territoires de l'Isère, et l'autorisant à subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

Dans la limite des dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°38-2024-04-26-00009 du 26 avril 2024, M. François GORIEU, subdélègue sa signature à :

- **Yves PICOCHÉ**, directeur départemental adjoint des territoires de l'Isère, à l'effet de signer tout actes, décisions et correspondances mentionnés à l'article 1 de l'arrêté n°38-2024-04-26-00009 du 26 avril 2024.
- **Luc LEBRETON**, chef de cabinet, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :

Tél : 04 56 59 42 00
Mél : ddt-directeur@isere.gouv.fr
Adresse : 17 bd Joseph Vallier, BP 45
38 040 Grenoble Cedex 9

Titre I – Administration générale : codes I.A.1, I.A.5 ; I.A.6, I.A.11; I.B.1, I.B.4
Titre IX – Gestion du domaine public et privé de l'État : code IX.1

- **Philippe GRAVIER**, chef du service Logement et construction (SLC), à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.A.1, I.A.5, I.A.6, I.A.11, I.B.1, I.B.4
Titre IV – Construction et logement : codes IV.A.1 à IV.C.3
Titre V – Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : code V.F.1
- **Sékolène NAVILLE**, cheffe du service Agriculture et développement rural (SADR), à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.A.1, I.A.5, I.A.6, I.A.11; I.B.1, I.B.4
Titre V – Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : code V.G.1 à V.G.4
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.A.1 à VII.F.4
Titre VIII – Environnement et forêt : codes VIII.1 ; VIII.Cb.2, VIII.Cb.6
- **Yésika REVEILHAC**, cheffe du service Aménagement sud-est (SASE), à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I - Administration générale : codes I.A.1, I.A.5, I.A.6, I.A.11 ; I.B.1, I.B.4
Titre V – Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : codes V.B.1 ; V.C.2 et V.C.3 ; V.D.2, V.D.4 et V.D.5 ; V.E.1
- **Jérôme HALGRAIN**, chef du service Aménagement nord-ouest (SANO), à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I - Administration générale : codes I.A.1, I.A.5, I.A.6, I.A.11 ; I.B.1, I.B.4
Titre V - Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : code V.B.1
Titre IX – Gestion du domaine public et privé de l'État : code IX.2
- **Véronique POIROT**, cheffe du service Information géographique Mobilité, Application du droit des sols, Juridique et Énergie (SIMAJE) à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I - Administration générale : codes I.A.1, I.A.5, I.A.6, I.A.11 ; I.B.1, I.B.4 ; I.C.1 à I.C.10 ;
Titre V - Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : codes V.A.1 à V.A.7 ; V.B.1
Titre VI – Défense et prévention des risques : code VI.B.5
- **Anne TYVAERT**, cheffe du service Sécurité et risques (SSR), à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral sous les numéros de code suivants :
Titre I - Administration générale : codes I.A.1, I.A.5, I.A.6, I.A.11; I.B.1, I.B.4
Titre II – Routes, transports et circulation routière : codes II.A.1 à II.A.9 ; II.B.1 à II.B.3 et II.B.5 à II.B.6 ; II.C.1 à II.C.4 ; II.D.1
Titre III – Navigation intérieure : codes III.1 et III.2
Titre VI - Défense et prévention des risques : codes VI.A.1 ; codes VI.B.1 à VI.B.5
Titre VIII – Environnement et forêt : code VIII.A.8
Titre IX – Gestion du domaine public et privé de l'État : codes IX.3 à IX.5
- **Olivier LADREYT, adjoint à la cheffe du SIMAJE**, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I - Administration générale : codes I.A.1, I.A.5 ; I.A.6, I.A.11 ; I.B.1, I.B.4 ; I.C.1 à I.C.10 ;
Titre IV – Construction et logement : codes IV.C.1 à IV.C.3
Titre V – Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : codes V.A.1 à V.A.7 ; V.B.1 ; V.D.5
Titre VI – Défense et prévention des risques : code VI.B.5
- **Hélène MARQUIS**, adjointe à la cheffe du SE, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :

Titre I – Administration générale : codes I.A.1, I.A.5, I.A.6, I.A.11 ; I.B.1, I.B.4
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.B.2, VII.B.4 et VII.B.5
Titre VIII – Environnement et forêt : codes VIII.1 à VIII.G.10

- **Maud BOMMERSBACH**, adjointe au chef du SLC et responsable du pôle construction, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous le numéro de code suivant :
Titre I – Administration générale : codes I.A.5, I.A.6, I.A.11 ; I.B.1, I.B.4
Titre IV – Construction et Logement : codes IV.A.1 à IV.C.3
Titre V – Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : code V.F.1
- **Pierre JACOMETTI**, adjoint au chef du SANO, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous le numéro de code suivant :
Titre I – Administration générale : codes I.A.5, I.A.6, I.A.11 ; I.B.1, I.B.4
Titre V – Aménagement foncier et urbanisme : codes V.B.1
- **Bénédicte BERNARDIN**, adjointe à la cheffe du SADR, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.A.5, I.A.6, I.A.11 ; I.B.1, I.B.4
Titre V – Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : codes V.G à V.G.4
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.A.1 à VII.F.4
Titre VIII – Environnement et forêt : codes VIII.1 ; VIII.Cb.2 ; VIII.Cb.6
- **Pascale BOULARAND**, cheffe de l'unité patrimoine naturel, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.A.5, I.A.6, I.A.11 ; I.B.1, I.B.4
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.B.2, VII.B.4 et VII.B.5
Titre VIII – Environnement et forêt : codes VIII.1 à VIII.G.10
- **Mathilde RABUT**, cheffe de l'unité logement public, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous le numéro de code suivant :
Titre IV – Construction et logement : code IV.A.1
- **Anne COURTAT-GOILLOT**, adjointe à la cheffe du pôle construction chargée de l'accessibilité, et **Laurence BADIN**, instructrice accessibilité, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous le numéro de code suivant :
Titre IV – Construction et logement : code IV.C.3
- **Laurent ARNOULD**, chef de l'unité territoires et transitions, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de codes suivants :
Titre V – Aménagement foncier et urbanisme : codes V.C.2 et V.C.3, V.E.1, V.E.2, V.E.4 et V.E.5
- **Cécile ROLAND-GUYOT**, cheffe de l'unité urbanisme et commerce, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre V – Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : codes V.C.2 et V.C.3
- **Pierre-Alain MAQUERET**, responsable de l'unité application droit des sols, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre V – Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : codes V.A.1 à V.A.7
- **Agnès BOITIERE**, cheffe de l'unité risques majeurs, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :

Titre VIII – Environnement et forêt : code VIII.A.8

Titre IX – Gestion du domaine public et privé de l'État : codes IX.3 à IX.5

- **Carole JOLLY**, cheffe de l'unité transports-défense, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre II – Routes, transports et circulation routière : codes II.A.4 ; II.B.1 à II.B.3 ; II.B.5 à II.B.6 ; II.C.1 à II.C.4
Titre III – Navigation intérieure : code III.2
Titre VI – Défense et prévention des risques : code VI.A.1
- **Thomas BELO**, chef de l'unité éducation routière, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.A.5, I.A.6, I.A.11 ; I.B.1, I.B.4
Titre II – Routes, transports et circulation routière : codes II.A.1 à II.A.9
- **Cécilia SMITH**, adjointe au chef de l'unité éducation routière, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre II – Routes, transports et circulation routière : codes II.A.1 à II.A.9
- **Édith BERTRAND**, cheffe de l'unité aides surfaciques et environnement, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.B.1 à VII.B.5
- **Gaëlle PION**, cheffe de l'unité suivi des exploitations et crises, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII A.1 à VII A.5 ; VII.B.1, VII.B.6, VII.C.1 à VII C.3 ;
- **Jérôme PATROUILLER**, chef de l'unité élevage et prédation, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.A.6, VII.B.4, VII.B.5, VII.F.1,
Titre VIII – Environnement et forêt : codes VIII.Cb.2, VIII.Cb.3 et VIII.Cb.6
- **Sandy DUSSERT**, cheffe de l'unité foncier et territoires, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre V – Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : codes V.G.1 à V.G.3
Titre VII – Agriculture et développement rural : codes VII.B.3 à VII.B.5, VII.D.1, VII.E.1 , VII.E.2
- **Éric BRANDON**, chef de l'unité police de l'eau et milieux aquatiques, **Titouan FLAUX**, pilote de la cellule hydro-électricité et Instructeur PEMA, et **Simon DEREKX**, chargé de mission politique et police de l'eau, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VIII – Environnement et forêt : codes VIII.B.1 à VIII.B.15 ; VIII.F.1 à VIII.F.13
- **Gilles JANISECK**, chef de l'unité assainissement et rejets, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VIII – Environnement et forêt : codes VIII.B.1 à VIII.B.15 ; VIII.F.1 à VIII.F.13
- **Emmanuel CUNIBERTI**, chef de l'unité prélèvements d'eau et contrôles, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre VIII – Environnement et forêt : codes VIII.B.1 à VIII.B.15 ; VIII.F.1 à VIII.F.13

- **Isabelle CASILLE**, cheffe de l'unité juridique, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.C.1 à I.C.10
Titre IV – Construction et logement : codes IV.C.1 à IV.C.3
Titre V – Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : code V.D.5
- **Kévin ASSLANIAN**, chargé d'expertise juridique et de contentieux, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.C.4 et I.C.5,
Titre V – Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : code V.D.5
- **Natacha DELPOUX**, chargée d'expertise juridique et de contentieux, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.C.4 à I.C.10
Titre V – Aménagement foncier, urbanisme et cadre de vie : code V.D.5
- **Nadine GEOFFROY**, chargée de contentieux pénal de l'urbanisme, à l'effet de signer les correspondances, actes et décisions mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous les numéros de code suivants :
Titre I – Administration générale : codes I.C.4 à I.C.10

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à l'ensemble des adjoints aux chefs de service et à l'ensemble des chefs d'unité, à l'effet de signer, pour les agents relevant de leur service ou unité, les décisions mentionnées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé sous le numéro de code I.A.1.

Article 3 :

En cas d'intérim des délégataires susvisés, l'intérimaire dispose des mêmes délégations de signature que la personne qu'elle supplée.

Article 4 :

La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.
Copie en est transmise au préfet ainsi qu'au directeur départemental des finances publiques.

Grenoble, le 24 juin 2024

Le directeur départemental des territoires

signé

François GORIEU